

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances et du budget

N° 51-2024

Papeete, le 14 JUIN 2024

RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024 formalisant le report des crédits de paiement,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances et du budget,

par Monsieur le représentant Cliff LOUSSAN

Document mis
en distribution

Le 14 JUIN 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3275/PR du 6 juin 2024, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024 formalisant le report des crédits de paiement.

Conformément à l'article 20 de la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française et à l'article 7 de la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 la complétant, le présent projet de délibération formalise le report sur la gestion 2024 des reliquats de crédits de paiement (CP) de l'exercice 2023 des comptes d'affectation spéciale, pour d'une part le fonds pour le développement du tourisme de croisière et, d'autre part le fonds de prévention sanitaire et sociale.

I- Concernant le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

Au titre des recettes, les CP reportés sont financés par :

- le résultat d'investissement reporté à hauteur de 243 millions F CFP,
- et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé de 70 millions F CFP.

Au titre des dépenses, le report sur l'exercice 2024 du reliquat non consommé des CP de l'exercice 2023 s'élève à 313 millions F CFP selon le détail joint en annexe 1 au projet de délibération.

Compte tenu des CP inscrits au budget primitif pour un montant de 29 millions F CFP, l'enveloppe des CP du FDTC s'établit désormais à près de 343 millions F CFP pour l'année 2024.

II- Concernant le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)

Au titre des recettes, les CP reportés sont financés par :

- le résultat d'investissement reporté à hauteur de 17 millions F CFP,
- et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé de 40 millions F CFP.

Au titre des dépenses, le report sur l'exercice 2024 du reliquat non consommé des CP de l'exercice 2023 s'élève à 57 millions F CFP selon le détail joint en annexe 2 au projet de délibération.

Compte tenu des CP inscrits au budget primitif pour un montant de 17 millions F CFP, l'enveloppe des CP du FPSS s'établit désormais à près de 74 millions F CFP pour l'année 2024.

*
* *

Examiné en commission le 14 juin 2024, le projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024 formalisant le report des crédits de paiement a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Cliff LOUSSAN

BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
		BP 2024		Collectif n° 1		Collectif n° 2		BM 2024	
TOTAUX		55 295 100 000		2 020 000 000		0		57 315 100 000	
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)	3 900 000 000	3 900 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000			5 900 000 000	5 900 000 000	
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)	1 500 000 000	1 500 000 000	12 000 000	12 000 000			1 512 000 000	1 512 000 000	
Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPT)	56 000 000	56 000 000					56 000 000	56 000 000	
Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)	62 000 000	62 000 000					62 000 000	62 000 000	
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)	1 621 000 000	1 621 000 000					1 621 000 000	1 621 000 000	
Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)	690 000 000	690 000 000					690 000 000	690 000 000	
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)	4 000 000 000	4 000 000 000					4 000 000 000	4 000 000 000	
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)	1 256 100 000	1 256 100 000					1 256 100 000	1 256 100 000	
Fonds de la protection sociale universelle (FPSU)	42 210 000 000	42 210 000 000	8 000 000	8 000 000			42 218 000 000	42 218 000 000	

SECTION D'INVESTISSEMENT									
		BP 2024		Collectif n° 1		Collectif n° 2		BM 2024	
TOTAUX		45 800 000		0		370 460 782		416 260 782	
COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	
Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH)								0	
Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures (FPPH)								0	
Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPT)								0	
Fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)	29 100 000	29 100 000			313 380 814	313 380 814	342 480 814	342 480 814	
Fonds de l'investissement et de garantie de la dette (FIGD)								0	
Fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)	16 700 000	16 700 000			57 079 968	57 079 968	73 779 968	73 779 968	
Fonds de solidarité dans le domaine de l'électricité (FSDE)								0	
Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI)								0	
Fonds de la protection sociale universelle (FPSU)								0	

TOUTES SECTIONS CONFONDUES			
BP 2024	Collectif n° 1		BM 2024
55 340 900 000	2 020 000 000		57 731 360 782
	370 460 782		

BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNEE 2024 (par mission)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2024	Coll 2-2024	BM
FRPH	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 000 000 000			1 000 000 000
	966	Economie générale	2 700 000 000	2 000 000 000		4 700 000 000
	990	Gestion fiscale	200 000 000			200 000 000
TOTAL FRPH			3 900 000 000	2 000 000 000		5 900 000 000
FPPH	002	Résultat de fonctionnement reporté		12 000 000		12 000 000
	966	Economie générale				-
	990	Gestion fiscale	1 500 000 000			1 500 000 000
TOTAL FPPH			1 500 000 000	12 000 000		1 512 000 000
FIPTH	967	Travail et emploi	56 000 000			56 000 000
TOTAL FIPTH			56 000 000	-		56 000 000
FDTC	002	Résultat de fonctionnement reporté				-
	990	Gestion fiscale	62 000 000			62 000 000
TOTAL FDTC			62 000 000	-		62 000 000
FIGD	002	Résultat de fonctionnement reporté				-
	990	Gestion fiscale	1 621 000 000			1 621 000 000
TOTAL FIGD			1 621 000 000	-		1 621 000 000
FPSS	002	Résultat de fonctionnement reporté				-
	990	Gestion fiscale	690 000 000			690 000 000
TOTAL FPSS			690 000 000	-		690 000 000
FSDE	002	Résultat de fonctionnement reporté				-
	990	Gestion fiscale	4 000 000 000			4 000 000 000
TOTAL FSDE			4 000 000 000	-		4 000 000 000
FCTAI	002	Résultat de fonctionnement reporté				-
	975	Transports	350 000 000			350 000 000
	990	Gestion fiscale	906 100 000			906 100 000
TOTAL FCTAI			1 256 100 000	-		1 256 100 000
FPSU	002	Résultat de fonctionnement reporté	4 800 000 000	8 000 000		4 808 000 000
	990	Gestion fiscale	34 510 000 000			34 510 000 000
	991	Gestion financière	2 900 000 000			2 900 000 000
TOTAL FPSU			42 210 000 000	8 000 000		42 218 000 000
TOTAL			55 295 100 000	2 020 000 000		57 315 100 000

Dépenses de fonctionnement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2024	Coll 2-2024	BM
FRPH	966	Economie générale	3 895 000 000	2 000 000 000		5 895 000 000
	990	Gestion fiscale	5 000 000			5 000 000
TOTAL FRPH			3 900 000 000	2 000 000 000		5 900 000 000
FPPH	966	Economie générale	1 500 000 000			1 500 000 000
	990	Gestion fiscale		12 000 000		12 000 000
TOTAL FPPH			1 500 000 000	12 000 000		1 512 000 000
FIPTH	967	Travail et emploi	56 000 000			56 000 000
TOTAL FIPTH			56 000 000	-		56 000 000
FDTC	964	Tourisme	32 900 000			32 900 000
	991	Gestion financière	29 100 000			29 100 000
TOTAL FDTC			62 000 000	-		62 000 000
FIGD	990	Gestion fiscale	5 000 000			5 000 000
	991	Gestion financière	1 616 000 000			1 616 000 000
TOTAL FIGD			1 621 000 000	-		1 621 000 000
FPSS	023	Virement à la section d'investissement				
	970	Santé	578 300 000			578 300 000
	971	Vie sociale	90 000 000			90 000 000
	990	Gestion fiscale	5 000 000			5 000 000
	991	Gestion financière	16 700 000			16 700 000
TOTAL FPSS			690 000 000	-		690 000 000
FSDE	974	Réseaux et équipements structurants	4 000 000 000			4 000 000 000
TOTAL FSDE			4 000 000 000	-		4 000 000 000
FCTAI	975	Transports	1 256 100 000			1 256 100 000
TOTAL FCTAI			1 256 100 000	-		1 256 100 000
FPSU	967	Travail et emploi	6 198 000 000			6 198 000 000
	971	Vie sociale	36 002 000 000			36 002 000 000
	990	Gestion fiscale	10 000 000	8 000 000		18 000 000
	991	Gestion financière				-
TOTAL FPSU			42 210 000 000	8 000 000		42 218 000 000
TOTAL			55 295 100 000	2 020 000 000		57 315 100 000

Recettes d'investissement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2024	Coll 2-2024	BM
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté			243 380 814	243 380 814
	021	Virement de la section de fonctionnement				-
	951	Gestion financière	29 100 000		70 000 000	99 100 000
TOTAL FDTC			29 100 000	-	313 380 814	342 480 814
FPSS	001	Résultat d'investissement reporté			17 079 968	17 079 968
	021	Virement de la section de fonctionnement				-
	951	Gestion financière	16 700 000		40 000 000	56 700 000
TOTAL FPSS			16 700 000	-	57 079 968	73 779 968
TOTAL			45 800 000	-	370 460 782	416 260 782

Dépenses d'investissement

CAS	Mission	Intitulé	BP	Coll 1-2024	Coll 2-2024	BM
FDTC	904	Tourisme	29 100 000		313 380 814	342 480 814
TOTAL FDTC			29 100 000	-	313 380 814	342 480 814
FPSS	910	Santé	16 700 000		57 079 968	73 779 968
TOTAL FPSS			16 700 000	-	57 079 968	73 779 968
TOTAL			45 800 000	-	370 460 782	416 260 782

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : DBF24201085DL-9

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la modification n° 2 des budgets des
comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024
formalisant le report des crédits de paiement

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2023-67 APF du 14 décembre 2023 modifiée, relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024 ;

Vu l'arrêté n° 814 CM du 6 juin 2024 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2024/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Les conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés pour chaque compte d'affectation spéciale en section d'investissement, comme suit :

		Investissement	
		Recettes	Dépenses
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	en F CFP FDTC	313 380 814	313 380 814
Fonds de prévention sanitaire et sociale	FPSS	57 079 968	57 079 968
TOTAL		370 460 782	370 460 782

DEUXIÈME PARTIE

Les moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 2.- Le montant des recettes d'investissement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté	243 380 814
	951	Gestion financière	70 000 000
TOTAL FDTC			313 380 814
FPSS	001	Résultat d'investissement reporté	17 079 968
	951	Gestion financière	40 000 000
TOTAL FPSS			57 079 968
TOTAL			370 460 782

Article 3.- Le montant des crédits de paiement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	313 380 814
TOTAL FDTC			313 380 814
FPSS	910	Santé	57 079 968
TOTAL FPSS			57 079 968
TOTAL			370 460 782

Article 4.- Le report sur l'exercice 2024 des reliquats de crédits de paiement délégués, du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), restant à employer au 31 décembre 2023, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 313 380 814 F CFP déjà prononcé par l'ordonnateur du budget, est confirmé.

Article 5.- Le report sur l'exercice 2024 des reliquats de crédits de paiement délégués, du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), restant à employer au 31 décembre 2023, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 57 079 968 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget, est confirmé.

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Odette HOMAI

Le Président,

Antony GEROS

OXE_REP005

Polynésie Française
Fonds de développement du tourisme de croisière
CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2023
ET REPORTES SUR LA GESTION 2024

Organisme : PF
Exercice : 2024
Budget : FDT
Edité le : 22/04/2024 02:44 PM

Annexe 1

No.AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
Mission	904	TOURISME
Programme	90401	EQUIPEMENTS ET AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
	1.2016 Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	11 830 399
	1.2017 Aménagement du débarcadère de Paopao	14 545 719
	3.2017 Aménagement débarcadère de Papeloai	633 938
	3.2019 Construction débarcadère et aménagement Papapula	177 265 155
	4.2019 Aménagement du débarcadère de Maroe	102 636 364
	1.2021 Équipements et aménagements touristiques - 2021	6 469 239
	Total Programme	313 380 814
	Total Mission	313 380 814
	TOTAL GENERAL	313 380 814

Polynésie Française
Fonds de prévention sanitaire et sociale
**CREDITS DE PAIEMENT DISPONIBLES AU 31 DECEMBRE 2023
ET REPORTES SUR LA GESTION 2024**

Organisme : PF
Exercice : 2024
Budget : FPS
Edité le : 22/04/2024 02:43 PM

Annexe 2

No.AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
Mission	910 SANTE	
Programme	91002 SANTE PUBLIQUE - PREVENTION	
3.2021	Prévention - Aménagements et équipements - 2021	23 704 518
3.2022	Subvention au Fare Tama Hau - Acquisition logiciel	399 000
1.2023	Prévention - Aménagements et équipements - 2023	15 000 000
2.2023	Subventions aux associations - 2023	7 976 450
3.2023	Subventionx aux établissements publics - 2023	10 000 000
	Total Programme	57 079 968
	Total Mission	57 079 968
	TOTAL GENERAL	57 079 968

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2
Comptes d'affectation spéciale

EXERCICE 2024

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT
DU TOURISME DE CROISIERE

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2024**

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		243 380 814	77,66
904	TOURISME	313 380 814	100	0	
951	GESTION FINANCIERE	0		70 000 000	22,34
TOTAL GENERAL		313 380 814	100	313 380 814	100

BALANCE GENERALE PAR MISSION DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2024

FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

* LB/CSR MISSION	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT		313 380 814	100,00	313 380 814	100,00	313 380 814	100,00	313 380 814	100,00				
001	Résultat d'inv reporté			243 380 814	77,66			243 380 814	77,66				
904	Tourisme	313 380 814	100,00			313 380 814	100,00						
951	Gestion financiere			70 000 000	22,34			70 000 000	22,34				
SECTION FONCTIONNEMENT													
TOTAL GENERAL		313 380 814		313 380 814		313 380 814		313 380 814		0		0	

* LB : Ligne budgétaire
CSR : Chapitre sans réalisations

**BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2024**

FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIERE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		313 380 814	100,00	313 380 814	100,00	313 380 814	100,00	313 380 814	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			243 380 814	77,66			243 380 814	77,66				
10	Dotations, fonds divers et réserves			70 000 000	22,34			70 000 000	22,34				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	313 380 814	100,00			313 380 814	100,00						
23	Immobilisations en cours												
TOTAL GENERAL		313 380 814		313 380 814		313 380 814		313 380 814		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.

FONDS DE PREVENTION
SANITAIRE ET SOCIALE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2024
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

Date 22/04/24

Page 1

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

Résultat d'INV reporté		Chapitre sans réalisations : 001			
Chapitre sans réalisations	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
001	<p style="text-align: center;">RECETTES</p> <p>Résultat d'inv reporté</p> <p style="text-align: right;">TOTAL RECETTES.....</p>				<p>17 079 968</p> <p>17 079 968</p>
	EXCEDENT.....				17 079 968

**POLYNÉSIE FRANÇAISE
PROJET DE BUDGET EXERCICE 2024
SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)**

Date 22/04/24

Page 3

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

GESTION FINANCIERE					MISSION : 951
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				40 000 000
	TOTAL RECETTES.....				40 000 000
	EXCEDENT.....				40 000 000

**BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2024**

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		17 079 968	29,92
910	SANTE	57 079 968	100	0	
951	GESTION FINANCIERE	0		40 000 000	70,08
TOTAL GENERAL		57 079 968	100	57 079 968	100

BALANCE GENERALE PAR MISSION DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2024

FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

* LB/CSR MISSION	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION INVESTISSEMENT		57 079 968	100,00	57 079 968	100,00	57 079 968	100,00	57 079 968	100,00				
001	Résultat d'inv reporté			17 079 968	29,92			17 079 968	29,92				
910	Sante	57 079 968	100,00			57 079 968	100,00						
951	Gestion financiere			40 000 000	70,08			40 000 000	70,08				
SECTION FONCTIONNEMENT													
TOTAL GENERAL		57 079 968		57 079 968		57 079 968		57 079 968		0		0	

* LB : Ligne budgétaire
CSR : Chapitre sans réalisations

**BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2024**

FONDS DE PREVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		57 079 968	100,00	57 079 968	100,00	57 079 968	100,00	57 079 968	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			17 079 968	29,92			17 079 968	29,92				
10	Dotations, fonds divers et réserves			40 000 000	70,08			40 000 000	70,08				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	57 079 968	100,00			57 079 968	100,00						
TOTAL GENERAL		57 079 968		57 079 968		57 079 968		57 079 968		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20 et 21